

---

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

---

**RÉUNION DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018**

---

Le vendredi 28 septembre 2018, à 09h30, le conseil départemental de la Manche, dûment convoqué le 14 septembre 2018, s'est réuni salle des sessions, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur Marc Lefèvre.

**Étaient présents :**

Madame Chantal Barjol, Monsieur Frédéric Bastian, Monsieur Michel de Beaucoudrey, Madame Brigitte Boisgerault, Monsieur Jean-Dominique Bourdin, Monsieur Jacky Bouvet, Monsieur Jean-Claude Braud, Monsieur François Brière, Madame Frédérique Boury, Madame Catherine Brunaud-Rhyn, Madame Christèle Castelein, Monsieur Jacques Coquelin, Monsieur Gabriel Daube, Monsieur Antoine Delaunay, Monsieur André Denot, Monsieur Serge Deslandes, Madame Yveline Druetz, Madame Karine Duval, Monsieur Sébastien Fagnen, Madame Marie-Pierre Fauvel, Madame Marie-Odile Feret, Madame Marie-Hélène Fillatre, Monsieur Jean-Paul Fortin, Madame Sylvie Gâté, Madame Nicole Godard, Madame Anne Harel, Monsieur Dominique Hébert, Madame Maryse Hédouin, Monsieur Jean-Claude Heurtaux, Madame Adèle Hommet-Lelièvre, Monsieur Mathieu Johann-Lepresle, Monsieur Jean-Marc Julienne, Madame Dominique Larsonneur-Morel, Madame Maryse Le Goff, Madame Christine Lebacheley, Madame Odile Lefaix-Véron, Monsieur Marc Lefèvre, Madame Martine Lemoine, Monsieur Jean Lepetit, Madame Françoise Lerossignol, Madame Carine Mahieu, Monsieur Jean Morin, Monsieur Alain Navarret, Madame Valérie Normand, Madame Valérie Nouvel, Madame Anna Pic, Monsieur Patrice Pillet, Monsieur François Rousseau, Monsieur Franck Tison.

**Étaient excusés :**

.

**Étaient excusés et avaient donné procuration :**

Monsieur Philippe Bas procuration à Madame Martine Lemoine, Madame Madeleine Dubost procuration à Madame Anna Pic, Madame Patricia Lecomte procuration à Monsieur Alain Navarret, Monsieur Gilles Lelong procuration à Monsieur Dominique Hébert, Monsieur Jean-Paul Ranchin procuration à Madame Marie-Hélène Fillatre.

**Secrétaire de séance :** Mme Adèle Hommet-Lelièvre.

\* \* \*

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
**Réunion du 28 septembre 2018**

<b>Service instructeur</b>	<b>:</b>	<b>Direction générale adjointe Développement et aménagement du territoire Direction de la mer et des ports Service de la mer et de l'exploitation portuaire et aéroportuaire</b>
<b>Titre du rapport</b>	<b>:</b>	<b>Bilans d'activité 2017 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, aéroport de Cherbourg Maupertus et société publique d'exploitation portuaire de la Manche</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>:</b>	<b>Monsieur François Brière</b>
<b>Commission</b>	<b>:</b>	<b>Administration et finances</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-10 du 12 décembre 2013 approuvant le principe de déléguer, pour 30 ans, l'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail à la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche ;

Vu la délibération CG.2014-12-11.3-14 du 11 décembre 2014 autorisant le Département de la Manche à conclure un affermage avec la Compagnie Maritime Anglo-Normande pour l'exploitation des liaisons maritimes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une durée de cinq ans ferme renouvelable deux ans de plus ;

Vu la délibération CD.2015-06-12.3-2 du 12 juin 2015 approuvant la convention de délégation par affermage du service public de la gestion et de l'exploitation de l'aérodrome de Cherbourg-Maupertus pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2021, entre le Département et la Société d'Exploitation Cherbourg Maupertus Aérodrome ;

---

Mes chers collègues,

Le présent rapport a pour objet de vous présenter les bilans d'activité 2017 de différentes délégations de service public (DSP) concernant :

- les liaisons maritimes vers les îles anglo-normandes ;
- l'aéroport de Cherbourg-Maupertus ;
- la gestion des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail par la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche.

### **3 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'EXPLOITATION PORTUAIRE DE LA MANCHE**

Le Département de la Manche a créé, en 2012, la Société publique locale (SPL) d'exploitation portuaire de la Manche pour exploiter et gérer l'entretien des ports départementaux de Saint-Vaast-la-Hougue et Portbail, en y associant les communes respectives.

La Société publique locale est une société anonyme intervenant exclusivement sur le territoire de ses actionnaires et pour leur compte exclusif. Le capital est détenu à 100 % par les collectivités locales.

La SPL intervient pour la gestion et l'entretien :

- des différents ouvrages de protection et de l'écluse (Saint-Vaast-la-Hougue) ;
- des bassins de plaisance et d'échouage, des pontons, chaînes amarrages.... ;
- des terre-pleins et des différents quais ;
- des ouvrages nécessaires au fonctionnement du port (signalisation, avitaillement en combustibles, bureaux du port, locaux sanitaires ...) ;
- des services aux usagers.

Les rapports annuels de Délégation de Service Public 2017 ont été remis par la SPL, titulaire des DSP, au Département, conformément aux dispositions de la convention, permettant d'identifier les comptes et de retracer la totalité des opérations et de les analyser.

## **A - Rapport annuel d'activité du port de Saint-Vaast-la-Hougue :**

La SPL d'exploitation portuaire de la Manche gère deux équipements portuaires distincts et à ce titre, constitue un seul établissement juridique avec plusieurs établissements secondaires. Les documents comptables sont le résultat d'une comptabilité analytique par établissement secondaire, résultats reconstruits à partir des comptes validés par le commissaire aux comptes. Les comptes de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche sont consolidés et une seule liasse fiscale est déposée au greffe du tribunal de commerce de Coutances.

### 1 - Résultat financier 2017 :

<b>Compte de résultat en k€</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>Variation</b>
Chiffre d'affaires locations	<b>866</b>	850	16
Chiffre d'affaires carburant	<b>970</b>	850	120
Autres produits	<b>86</b>	139	-53
Produits	<b>1 922</b>	1 839	83
Achats consommés	<b>832</b>	748	84
Charges exploitation	<b>299</b>	301	-2
Impôts et taxes	<b>97</b>	93	4
Charges de personnel	<b>374</b>	309	65
Dotations amort / provisions	<b>244</b>	165	79
Redevance DSP	<b>35</b>	35	0
Autres charges	<b>29</b>	83	-54
Charges	<b>1 910</b>	1 734	176
<b>Résultat en k€</b>	<b>12</b>	105	-93

Le port de Saint-Vaast-la-Hougue affiche une progression de son chiffre d'affaire de 4,5 % en 2017, principalement liée aux ventes de carburant (+ 14 %), les locations de courtes et longues durées ne progressant que de 1,8 %.

Les charges affichent une forte progression (+ 10 %) principalement liées aux achats de carburant (+ 11 %), aux dépenses de personnel (+ 21 %, indemnité de départ en retraite de la directrice), et enfin à la dotation aux amortissements et aux provisions pour travaux (+ 47 %) du fait de l'amortissement des nouveaux équipements de pontons mis en œuvre en 2017, ainsi que la forte augmentation de la provision pour le dragage du port qui sera réalisé en 2018.

Le résultat reste néanmoins positif de 12 k€ contre 105 k€ en 2016. La SPL a versé au Département une redevance pour l'exploitation du port départemental de 35 227,89 € en 2017.

### 2 – Travaux réalisés sur le port :

- le chantier de changement des pontons (F à L) a été engagé par la SPL pour un montant total d'investissements de 1 271 771 € TTC sur 2017 et 2018. Une partie des nouveaux pontons a été réalisée en 2017 pour un montant de 663 472 € TTC, le restant des travaux sera réalisé en début d'année 2018.

- peinture des pieux du port : la première campagne de peinture de 27 pieux a été réalisée en 2017 pour un montant de 80 394,00 € TTC. La seconde tranche de travaux interviendra en 2018 pour un montant de 85 374 €.

- enquête publique pour le dragage du port : la SPL a obtenu les autorisations nécessaires pour réaliser le dragage du port en 2018. L'enquête publique s'est déroulée fin 2017 et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet. La réalisation des travaux est prévue en fin d'année 2018.

### 3 – Fréquentation du port :

#### \* Plaisance :

Le nombre de contrats annuels reste relativement stable (643 bateaux à l'année). Les statistiques de passages en escales de longue durée ou de courte durée sont en baisse par rapport à 2016 (- 6 %, soit 4 990 nuitées visiteurs), compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de l'été 2017 et probablement d'un effet Brexit cumulé à la chute du cours de la livre, le port étant fréquenté à 25 % par des navires anglais.

#### \* Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2017, 39 bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue : 32 bateaux sont sur le quai pêche et les 7 autres sont sur le ponton L.

## **B - Rapport annuel d'activité du port de Portbail :**

### 1 - Résultat financier 2017 :

<b>Compte de résultat en k€</b>	<b>2017</b>	2016	Variation
Chiffre d'affaires locations	<b>247</b>	164	83
Subvention d'exploitation (Etat pour contrat aidé)	<b>4</b>	467	-463
Autres produits	<b>5</b>	4	1
<b>Sous total produits</b>	<b>256</b>	<b>635</b>	-379
Achats consommés	<b>42</b>	513	-471
Impôts et taxes	<b>20</b>	9	11
Charges de personnel	<b>67</b>	76	-9
Dotations amort / provisions	<b>163</b>	147	16
Redevance DSP	<b>7</b>	7	0
Autres charges	<b>15</b>	7	8
Crédit d'impôt IS	<b>-17</b>	-42	25
<b>Sous total charges</b>	<b>297</b>	<b>717</b>	-420
<b>Résultat en k€</b>	<b>-41</b>	-82	41

Le port de Portbail affiche une progression de son chiffre d'affaire de 50,6 % en 2017, principalement liée à l'augmentation du nombre d'emplacements de plaisance et à l'augmentation tarifaire liée aux travaux d'investissements réalisés en 2016. À noter que les travaux d'aménagements de pontons ont été finalisés en juin 2016, grevant ainsi fortement les recettes 2016. L'année 2017 est donc représentative de l'activité du port et prend en compte la seconde phase (sur trois) d'augmentation tarifaire. Les locations longues durées représentent 97,6 % de l'activité du port, contre 2,4 % pour les locations visiteurs. Les charges affichent une forte baisse (- 58 %) du fait de moindres travaux en 2017 par rapport à l'année 2016. La dotation aux amortissements et aux provisions pour travaux augmente néanmoins (+ 11 %) pour tenir compte de l'amortissement des nouveaux pontons. La SPL a touché une subvention de la part de l'Etat pour l'embauche d'un contrat aidé sur le port. Le résultat reste négatif de 41 k€ contre 82 k€ en 2016, mais plutôt encourageant compte tenu des investissements réalisés et de l'amélioration nette du chiffre d'affaire qui devrait encore progresser en 2018.

La SPL a versé au Département une redevance pour l'exploitation du port départemental de 7 558,51 € en 2017.

## 2 – Travaux réalisés sur le port :

### \* Création d'une cale d'accès à la mer

Auparavant, les mises à l'eau étaient effectuées en utilisant une cale en tout venant, située dans le fond du port et appuyée sur le talus d'enclosure. Cet espace ne présentait plus une structure, une portance, ni un profil adaptés aux besoins d'exploitation.

Dans ce sens, la SPL a réaménagé cette cale de mise à l'eau afin de faciliter et sécuriser l'accès et la descente des bateaux. Cet outil est indispensable au bon fonctionnement du port que ce soit pour les bateaux résidents ou les utilisateurs ponctuels des infrastructures portuaires. Le cout des travaux s'est élevé à 93 051 €.

### \* Amélioration des sanitaires des plaisanciers

## 3 – fréquentation du port :

### \* Plaisance :

Le nombre de contrats annuels a fortement augmenté (de 238 bateaux en 2016 à 275 en 2017), compte tenu des nouveaux pontons qui ont été finalisés en cours d'année 2016 et qui affichent désormais complet. Les statistiques de passages en escales de longue durée ou de courte durée sont également en hausse :

<b>Type de contrat</b>	<b>2017</b>		<b>2016</b>		<b>Différence</b>	
	bateaux	nuitées	bateaux	nuitées	bateaux	nuitées
<b>MENSUEL</b>	<b>29</b>	<b>3 357</b>	<b>15</b>	<b>1 110</b>	<b>+ 93,3%</b>	<b>+202,4%</b>
6 mois	14	2 562	1	183	-	-
3 mois	7	305	4	365	-	-
mois	8	490	10	562	-	-
<b>PASSAGE</b>	<b>81</b>	<b>258</b>	<b>59</b>	<b>254</b>	<b>+ 37,3%</b>	<b>+ 0,8%</b>
Français	32	180	25	188	+ 28,0%	- 4,2%
Anglais	47	76	33	65	+ 42,4%	+ 16,9%
Néerlandais	2	2	1	1	-	-

\* Flotte de pêche :

Au 31 décembre 2017, deux bateaux de pêche professionnelle bénéficient d'un contrat annuel dans le port de Portbail.

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à prendre acte :

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la compagnie maritime anglo-normande et de la recette de 29 550 € au titre du trop-perçu pour l'année 2017 ;

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport et la recette de 115 124 € au titre de la redevance variable de l'année 2017 ;

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour le port de Saint-Vaast-la-Hougue ;

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour le port de Portbail.

Enfin, je vous invite à m'autoriser à nommer une commission d'enquête composée de conseillers départementaux et des services, chargée d'auditionner les acteurs des liaisons maritimes et de rendre des conclusions afin de mettre en œuvre des mesures correctrices voire des sanctions dans le cadre de la délégation de service public.

Le président du conseil départemental,



Marc Lefèvre

**DELIBERATION CD.2018-09-28.1-2 - Bilans d'activité 2017 des délégations de service public - Liaisons maritimes avec les îles anglo-normandes, aéroport de Cherbourg Maupertus et société publique d'exploitation portuaire de la Manche**  
(rapporteur : Monsieur François Brière)

Compte tenu des éléments d'information fournis et de l'avis de sa commission de l'administration et des finances,

Le conseil départemental prend acte :

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la compagnie maritime anglo-normande et de la recette de 29 550 € au titre du trop-perçu pour l'année 2017 ;

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la société d'exploitation de Cherbourg-Maupertus Aéroport et la recette de 115 124 € au titre de la redevance variable de l'année 2017 ;

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour le port de Saint-Vaast-la-Hougue ;

- de la présentation du rapport annuel 2017 de la société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche pour le port de Portbail.

**Adopté à l'unanimité**

**Vote(s) pour : 54**

**Vote(s) contre : 0**

**Abstention(s) : 0**

**Ne prend pas part au vote : 0**

Délibéré à Saint-Lô, le 28 septembre 2018



Le président du conseil départemental,

Marc Lefèvre



Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20180928-lmc1947118-DE-1-1

Date envoi préfecture : 02/10/18

Date AR préfecture : 02/10/18

Date de publication : 05/10/18